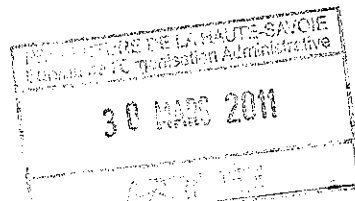




Albanais

Contrat
de développement

S I G A L



2011/

Délibération n° 2011-03-21-15

OBJET :

Autorisation de programme/Crédit de paiement n°1 portant sur la signalétique économique, touristique et publique sur le territoire du SIGAL : Modification n°1

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 21/02/2011
Date retour Préfecture :
Affichée du au

Le 21 mars 2011 à 18 heures 30,

Le Comité Syndical du S.I.G.A.L., dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du S.I.G.A.L. à Rumilly (74150), sous la Présidence de M. Jean-Claude MARTIN, Président du S.I.G.A.L.

Présents :

Mme Sylvia ROUPIOZ - M. Jacques COPPIER - M. Roland LOMBARD - M. Bernard GAY - M. Pierre BECHET (qui a reçu pouvoir de M. Philippe HECTOR) - M. Marcel THOMASSET - Mme Viviane BONET - M. Pierre BLANC (qui a reçu pouvoir de M. Christian HEISON) - M. Maurice POPP - M. François RAVOIRE (suppléant de M. Jean-Michel AVON) - M. Georges DUPASSIEUX - M. Roland DALEX - M. Georges GROSJEAN (suppléant de M. Jean-Claude GUERRAZ) - M. Alain COLLINET - M. Jean-Louis DUBOIS (qui a reçu pouvoir de M. Marcel BOUVIER) - M. Alain BAQUIS

Excusés :

M. Philippe HECTOR (qui a donné pouvoir à M. Pierre BECHET) - M. Hervé TEYSSIER - M. Joseph PERISSIER - Mme Martine MANIN - M. Jean-Marc PELCE - M. Christian HEISON (qui a donné pouvoir à M. Pierre BLANC) - M. Marcel BOUVIER (qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis DUBOIS) - M. Bernard BONNAFOUS - M. Jean-Michel AVON (suppléé par M. François RAVOIRE) - Mme Evelyne DEPLANTE - Mme Hélène BUVAT - M. Jean-Claude MARTIN - M. François ABEL - M. Jean-Claude GUERRAZ (suppléé par M. Georges GROSJEAN) - M. Jean-Pierre BUGUET - M. Pierre FROELIG - M. Jean-Jacques GUINOT

Madame Viviane BONET a été élue secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur le Président

Les collectivités locales ont l'habitude de raisonner en perspective annuelle comme leur impose la réglementation budgétaire et comptable.

Pour d'importants investissements qui dépasseraient le simple cadre annuel, il s'avère nécessaire de s'interroger sur la capacité à réaliser un programme d'investissement étalé sur plusieurs années. Ainsi, la notion d'Autorisation de Programme et de Crédit de Paiement

acquiert toute sa pertinence puisqu'il s'agit de voter une opération (Autorisation de Programme) et un rythme prévisionnel de réalisation (Crédit de paiement). Cette procédure permet d'engager un marché sur le montant de l'Autorisation de Programme et de n'inscrire au budget primitif de chaque année que le Crédit de Paiement strictement nécessaire.

C'est dans cette optique qu'il a été adopté lors du Comité Syndical du 6 décembre 2010 l'Autorisation de Programme et Crédit de Paiement portant sur la signalétique économique touristique et publique sur le territoire du SIGAL.

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président ;

Considérant la délibération du Comité syndical du 6 décembre 2010 portant sur cette autorisation de programme-crédits de paiement sur la signalétique

Vu la modification proposée à l'autorisation de programme-crédits de paiements

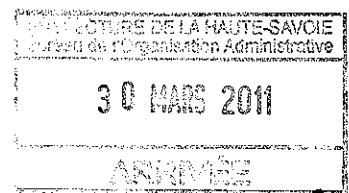
LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité,

APPROUVE la mise à jour de l'APCP initiale par un avenant numéro 1 et approuve la révision des crédits de paiements prévisionnels sur les exercices 2011 et 2012 conformément au tableau annexé à la présente délibération

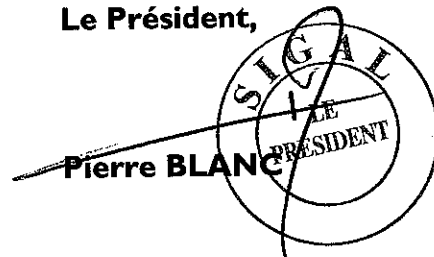
Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,



Le Président,


Pierre BLANC

Objet : Plan de financement prévisionnel portant sur la signalétique économique touristique et publique sur le territoire du SIGAL

Modificatif numéro 1

Autorisation de Programme / Crédits de Paiements

Les collectivités locales ont l'habitude de raisonner en perspective annuelle comme leur impose la réglementation budgétaire et comptable.

Pour d'importants investissements qui dépasseraient le simple cadre annuel, il s'avère nécessaire de s'interroger sur la capacité à réaliser un programme d'investissement étalé sur plusieurs années. Ainsi, la notion d'Autorisation de Programme et de Crédit de Paiement acquiert toute sa pertinence puisqu'il s'agit de voter une opération (Autorisation de Programme) et un rythme prévisionnel de réalisation (Crédit de Paiement). Cette procédure permet d'engager un marché sur le montant de l'autorisation de programme et de n'inscrire au budget primitif de chaque année que le crédit de paiement strictement nécessaire.

	Crédits de paiements			
	Réalisations antérieures	Réalisations 2010	Prévisionnel Année 2011	Prévisionnel Année 2012
Dépenses				
Maîtrise d'œuvre	Tranche ferme	51 667,20 €		
	Tranche conditionnelle	17 700,80 €	- €	11 888,24 €
Fourniture de la signalétique économique touristique et publique sur le territoire du SIGAL	Lot 1	289 618,16 €	- €	190 000,00 €
	Lot 2	84 641,16 €	- €	67 500,00 €
	Lot 3	41 357,68 €	18 747,10 €	19 000,00 €
Infographie pour la signalétique économique, touristique et publique sur le territoire du SIGAL				3 610,58 €
Total	484 985,00 €	18 747,10 €	288 388,24 €	120 369,90 €
Recettes				
Fonds globalisé d'investissement FCTVA (15,482 %)				75 085,00 €
Subvention Rhône-Alpes Taux de 40 %			11 888,24 €	162 202,00 €
Contribution appelée auprès des EPCI membres				247 688,00 €
Total				484 985,00 €